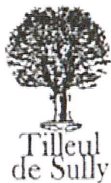


**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 18 mai à 09 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Thibault CALMARD, Yvan CARRET, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Gérard ROURE, Frédéric CHAZELLE

Absent (1) : Guy CHAZOT

Procuration (1) : Guy CHAZOT a donné procuration à Sandrine HAUTEVILLE

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Yvan CARRET

Date convocation : 07/05/2024

13 ► CREATION EMPLOI PERMANENT AGENT TECHNIQUE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général de la fonction publique,

ARTICLE 1 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal en date du 04 Juillet 2020,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet pour assurer l'entretien et la mise en valeur des espaces verts et naturels, l'entretien de la voirie communale, l'entretien des locaux communaux, la réalisation de petits travaux et maintenance de premier niveau des bâtiments, l'entretien courant des matériels et engins, l'entretien des réseaux d'assainissement et stations d'épuration, l'entretien des réseaux d'eau, captages et châteaux d'eau, l'entretien du cimetière, etc.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial correspondant au grade d'Adjoint Technique Territorial, à temps non complet à raison de 17h30 (17,5 / 35^{ième}), à compter du 15 juin 2024

Le tableau des effectifs est ainsi modifié :

FILIERE	Grade	Effectif	Horaires	Statut	Poste	Etat
ADMINISTRATIVE	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1	26 / 35	Titulaire	Permanent	Pourvu
	Adjoint Technique	1	30,5 / 35	Titulaire	Permanent	Pourvu
TECHNIQUE	Adjoint Technique	1	35 / 35	Titulaire	Permanent	Pourvu
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	1	16,5 / 35	Contractuel de droit public	Permanent	Pourvu
	Adjoint Technique	1	17,5 / 35	Contractuel de droit public	Permanent	Non Pourvu

AR Prefecture

063-216303099-20240523-20240518_13-DE
Reçu le 23/05/2024

L'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur le fondement de l'article L 332-8 du Code général de la fonction publique (emploi des communes de moins de 1000 habitants).

- Nature des fonctions : entretien et la mise en valeur des espaces verts et naturels, l'entretien de la voirie communale, l'entretien des locaux communaux, la réalisation de petits travaux et maintenance de premier niveau des bâtiments, l'entretien courant des matériels et engins, l'entretien des réseaux d'assainissement et stations d'épuration, l'entretien des réseaux d'eau, captages et châteaux d'eau, l'entretien du cimetière, etc.
- Niveau de recrutement : pas de diplôme nécessaire et pas d'expérience requise
- Niveau de rémunération : cadre d'emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire C1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ décide d'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget. et à signer le contrat de travail.

↳ donne tout pouvoir au maire pour entreprendre et effectuer les démarches nécessaires et signer tous documents s'y rapportant.

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,*

Le Maire,
Michel ROCHE

